

REUNION DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (p.F.CHAMON). Xavier DUCHET. D.BROUIN.

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Voirie

Rue de Picardie – l'entreprise CESCHIN a terminé par la pose de 2 garde-corps.

Denis LOROT demande si la pente a été rectifiée au droit de la propriété Lucas. Il semble que le regard ait été modifié.

Le garde-corps de M. LUCAS devra être, en partie, posé sur platine afin qu'il soit amovible, au moins sur 2.50m.

La commission de la voirie s'est réunie, des devis ont été demandés pour des renouvellements d'enduits, à voir lors d'une prochaine séance.

Subventions

Carte de bus – la compétence transport est maintenant de la responsabilité de la Région et non plus du Département. A ce jour les parents n'ont pas été sollicités pour le paiement des cartes de car. Toutefois la commune, au cas où les parents paieraient les cartes, les remboursera au titre de l'année scolaire 2017/2018 mais une date impérative de dépôt des demandes sera fixée.

Au titre de l'année 2018, les subventions votées sont :

ADMR : 400€ ; Amicale des pompiers : 800€ ; Association Sportive du Serein : 200€ ; Club de l'Amitié : 275€ ; Comité des fêtes : 650€ ; Comité pour la Mémoire : 100€ ; Association des conjoints survivants : 120€ ; Coopérative scolaire : 200€ ; Croix rouge : 150€ ; Judo club cantonal : 150€ ; SIADPPA : 475€ ; Tennis club : 180€ ; reversement des vacances aux pompiers : 2 000€ ; remboursement des cartes de bus : 3 000€.

Questions diverses

Syndicat d'Energies –

- Il vous est proposé de confier la compétence Eclairage Public au SDEY.

Nous avons le choix :

- de ne transférer que l'éclairage public existant. Le syndicat prend à sa charge 40% du montant HT par point lumineux mais la création de nouveaux points est entièrement à la charge de la commune,
- ou de transférer l'éclairage public existant et la création de nouveaux points lumineux. Le syndicat conserve également à sa charge 40% du montant HT.

- La maintenance peut également être transférée.

Toutefois, notre contrat ayant été signé le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans, il pourra être repris par le syndicat qui prendra 20% du montant TTC à sa charge, les 80% restants seront à notre charge. Le coût actuel est de 2 392.51 TTC par an, pour 12 visites (8 commandes et 208 lampes).

Le syndicat propose un coût de 5 200€ TTC par an, pour 11 visites (syndicat fermé en août). La participation du syndicat reste de 20% et la nôtre de 80%.

- Pour les dépannages, le coût avec Eiffage est de 138€ TTC, avec le syndicat il sera de 209.85€ à notre charge et 52.46€ à la charge du syndicat.

Le coût du changement de toutes les lampes serait de : 147 000€ HT, reste à charge de la commune : 72 904€ HT pour faire l'ensemble de la commune avec la pose de « leds ». L'amortissement de ces travaux serait environ de 10 ans, ils pourraient être réalisés en plusieurs tranches.

Les élus, à l'unanimité, sont favorables à l'adhésion au syndicat uniquement dans l'objectif de modifier l'éclairage public de toute la commune.

GEMAPI - Cette taxe doit être payée par les communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Afin de la financer, les collectivités peuvent imposer les contribuables à hauteur d'un maximum de 40€ par habitant.

La 3CVT a décidé de ne pas imposer les contribuables mais de diminuer la compensation versée à notre commune. Par contre notre participation au syndicat du Serein devrait également baisser.

Pompiers - comme l'an passé, il est proposé aux élus de faire l'acquisition de batteries d'occasion pour le feu d'artifice.

Subvention - nous sommes sollicités par l'ADILY (Agence Départementale d'Information sur le Logement dans l'Yonne) pour le versement d'une aide à hauteur de 0.13€ par habitant, soit 104€ pour notre commune. A savoir que cette subvention était versée pour l'ensemble des communes par la CCVS mais le subventionnement n'a pas été repris après les fusions avec Chablis et maintenant Vermenton.

Informations diverses

Sinistre rue du Moulin – En février 2017, un véhicule avait percuté un candélabre dans la rue du Moulin. La réparation a été effectuée par la société Eiffage en décembre (souci d'approvisionnement). La facture d'un montant de 1 988.40€ a été acquittée par nos soins. Notre assureur, la SMACL, nous a remboursé l'intégralité de cette facture, par un acompte de 1 690.14€ en décembre et le solde de 298.26€ en janvier.

Girodmédias – une visite a été effectuée le 4 janvier au cours de laquelle aucun problème n'a été signalé.

Site internet – depuis cet après-midi les alertes « Vigicrues » apparaîtront en 1^{ère} page.

Questions des élus

François TURCIN demande si la 3CVT envisage de fournir des containers ou des sacs pour la collecte des déchets.

Gérard ARNOUITS – la 3CVT vient de passer en régie le service des ordures ménagères, a décidé de ne mettre qu'un ripeur par benne et étudie le passage à la redevance incitative. La fourniture de containers ou de sacs pour la collecte sélective n'est pas envisagée dans l'immédiat.

Séance levée à 22h 30mn.